

L'établissement de la vallée du Fraser: Un nouvel établissement fédéral pour femmes

Dianne Brown¹

Directrice de mise en service, Service correctionnel du Canada

En janvier 2002, le gouvernement de la Colombie-Britannique (C.-B.) a annoncé la fermeture du Centre correctionnel pour femmes de Burnaby (CCFB) au plus tard le 31 mars 2004. À cette époque, le CCFB comptait environ 40 femmes purgeant une peine de deux ans ou plus. Ces femmes avaient été prises en charge dans le cadre de l'Accord d'échange de services conclu entre le Service correctionnel du Canada (SCC) et les services correctionnels provinciaux de la C.-B. On offrait ainsi aux femmes tous les programmes et les services qui étaient offerts aux délinquantes purgeant une peine de ressort fédéral dans les établissements fédéraux des autres régions du Canada. Toutefois, ces femmes partageaient le Centre correctionnel avec des femmes purgeant des peines de ressort provincial, en détention ou ayant fait l'objet d'une ordonnance de détention des services d'immigration.

Après l'annonce de la fermeture imminente du CCFB, le SCC a étudié plusieurs possibilités, entre autres, celle d'assumer de nouveau la responsabilité des femmes purgeant une peine de deux ans ou plus dans cette région. En septembre 2002, le Solliciteur général du Canada a annoncé que ces femmes seraient reprises en charge par le SCC et hébergées dans l'ancien Centre correctionnel communautaire Sumas, à Abbotsford, en Colombie-Britannique.

Contexte

J'ai eu l'honneur d'être nommée directrice de mise en service du plus récent établissement de la région du Pacifique. Nous n'avions ni nom, ni détenues, ni personnel. Nous disposions seulement de dix-huit mois avant l'ouverture. Afin de mener à bien ce projet, il a fallu compter sur la collaboration de l'Administration centrale (AC), de l'Administration régionale (AR), de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), de l'équipe de mise en service, des délinquantes purgeant une peine de ressort fédéral au CCFB, des responsables des Services correctionnels de la C.-B., des employés du Service correctionnel du Canada, des Centres correctionnels communautaires, des organismes partenaires ainsi que des membres de la collectivité. Le nouvel établissement fait partie du complexe de Matsqui, situé à Abbotsford, en Colombie-Britannique. Il s'ajoute à la structure existante de l'établissement de Matsqui : un établissement à sécurité moyenne qui abrite le Centre régional de réception et d'évaluation. Cet établissement à niveaux de sécurité multiples accueille également les bureaux

administratifs des services correctionnels communautaires de la région et le Centre de gestion du matériel.

Principes directeurs

Le Plan opérationnel de l'établissement repose sur les principes énoncés dans *La création de choix* : pouvoir contrôler sa vie, choix valables et responsables, respect et dignité, responsabilité partagée et environnement de soutien. Ces principes ont permis d'orienter les efforts de l'équipe de mise en service : aménagement des structures physiques, dotation, politiques opérationnelles, planification du transfèrement avec les délinquantes du CCFB, partenariats communautaires et communication avec divers publics cibles.

En juin 2003, l'établissement a été baptisé « établissement de la vallée du Fraser » (EVF). La construction de l'établissement se divise en deux phases. Au début, il accueillera environ 50 délinquantes dites « à sécurité minimale » et « à sécurité moyenne ». Les unités résidentielles à sécurité minimale et moyenne pourront loger six femmes. À l'instar des autres établissements régionaux pour femmes, les femmes qui habitent ces unités ne sont pas surveillées constamment par le personnel. L'établissement comptera également une unité en milieu de vie structuré qui hébergera huit délinquantes dites « à sécurité minimale » et « à sécurité moyenne » ayant des besoins en matière de santé mentale qui nécessitent un soutien intensif. Une équipe multidisciplinaire de professionnels, composée notamment d'un chef d'équipe, d'une infirmière psychiatrique, d'un psychologue, de conseillers comportementaux et d'intervenants de première ligne, s'occupera de gérer l'unité en milieu de vie structuré. Les délinquantes qui logeront dans cette unité seront surveillées en tout temps par le personnel.

Aménagement — Phases I et II

Lors de la phase I, de nombreuses aires de travail temporaires seront mises en place (gestion des cas, services de l'établissement, suivi, spiritualité, visites et correspondance, admission et libération ainsi que services d'alimentation). L'entrée principale, le poste de contrôle de sécurité et l'aire d'isolement sont également des structures temporaires. La phase II, qui devrait être terminée vers le milieu de 2005, sera dotée d'une unité de garde en milieu fermé pouvant accueillir 10 délinquantes dites « à sécurité maximale », de quatre cellules d'isolement, d'un centre récréatif, d'une entrée

principale, d'un poste de contrôle de sécurité ainsi que d'aires réservées aux visites, aux services administratifs, aux services de l'établissement, aux services d'alimentation, à l'admission et à la libération, au suivi et à CORCAN.

Suivi, Admissions et libération

Pendant la construction de l'unité de garde en milieu fermé, les délinquantes dites « à sécurité maximale » seront logées dans l'unité de garde en milieu fermé de l'un des autres établissements fédéraux pour femmes. Les délinquantes qui le désirent pourront présenter une demande afin de demeurer sous la responsabilité des services correctionnels provinciaux de la C.-B. Les délinquantes resteront sous garde en milieu fermé jusqu'à ce que l'unité soit terminée ou jusqu'à ce que leur cote de sécurité soit réduite.

Adaptation au nouvel établissement

L'ouverture de l'EVF nécessitera un effort important d'adaptation de la part des femmes incarcérées et des femmes sous surveillance dans la collectivité. Plusieurs programmes ont été offerts aux femmes pendant qu'elles étaient au CCFB afin de les aider à s'adapter à l'EVF. En janvier 2004, les femmes ont participé activement à l'élaboration d'un plan d'aménagement paysager de l'EVF. Une fois qu'elles seront transférées, elles pourront graduellement le réaliser (aires de jeux pour les enfants, jardins autochtones et aires de séjour extérieures). Cette initiative sera possible grâce au partenariat conclu avec un organisme à but non lucratif (Evergreen) dont le mandat est d'unir les membres de la collectivité et la nature, dans l'intérêt de chacun.

Programmes

À l'instar des autres établissements régionaux, l'EVF offrira des programmes correctionnels qui ont été

conçus de façon à répondre précisément aux besoins des femmes. Le programme de lutte contre la toxicomanie, le programme pour les survivantes de traumatismes et d'actes de violence, le programme de raisonnement et de réadaptation, le programme d'alphabétisation et d'éducation permanente et le programme des compétences professionnelles figurent parmi la liste de programmes offerts aux femmes.

Personnel

Lorsque l'établissement sera entièrement opérationnel, il comptera un effectif d'environ 110 professionnels diversifiés, enthousiastes et compétents. Tous les employés qui travaillent à l'établissement devront suivre le Programme de formation axée sur les femmes. De plus, la majorité du personnel a déjà suivi le Programme d'intervention non violente en situation d'urgence ainsi que les formations relatives à la santé mentale et à la sensibilisation au suicide.

Le transfert des délinquantes du CCFB à l'EVF a débuté au cours du mois de mars 2004. L'ouverture d'un nouvel établissement présente de nombreux défis. Toutefois, les membres de l'équipe ont travaillé de concert afin que l'EVF soit un milieu par excellence pour les délinquantes, le personnel et les visiteurs.

Étant donné notre responsabilité envers la population canadienne, nous devons préparer les délinquantes en vue de leur retour dans la collectivité et assurer la sécurité des membres de la collectivité lorsque les femmes sont incarcérées et sous surveillance dans la collectivité. À l'établissement de la vallée du Fraser, le personnel s'engage à respecter la mission du SCC et à servir la population canadienne du mieux qu'il peut. ■

¹ 33344, chemin King, Abbotsford (Colombie-Britannique) V2S 6J5

À venir dans *FORUM*, Recherche sur l'actualité correctionnelle

L'édition du mois de décembre 2004 mettra l'accent sur l'emploi.